

SÉANCE DU 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mme Laure JOURDAN, Mr Patrick ROCHE, Mme Elisabeth LOUCAO, Mrs Fabien CHABANNES, Alain VINCENT, Mmes Chantal GERENTES, Véronique MORETTON, Mrs André ARSAC, Sébastien MIALON, Mmes Natacha ROUX et Marie ROCHE

Absents représentés : Mme Agnès MERCIER (représentée par Mme Natacha ROUX), Mr Fabrice PRADIER (représenté par Mr Alain GALLAND), Mr Christophe GIRAUD (représenté par Mr Michel ARCIS)

Absente : Mme Angèle CROZET

La séance est ouverte à 20 heures.

Mr Sébastien MIALON a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte rendu de la séance du 2 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Droit de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain non bâtie sise section B numéro 1795 (7 Impasse de Lachamp)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 279 (8 rue Langlade)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section C numéro 2028 (Crouziols) et de 5 parcelles de terrain non bâties sise section C numéros 1459, 1461, 1462, 2031 et 2094 (Crouziols)
- Vente d'une parcelle de terrain non bâtie sise section B numéro 1800 (Impasse de Lachamp)

Après délibération, le Conseil décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Délibérations diverses :

Vote du taux des taxes locales : le Conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2024 qui seront donc fixés comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti : 36.56 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 76.46 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 17.14 %

Monsieur le Maire précise qu'il avait été envisagé d'augmenter la taxe sur les résidences secondaires mais qu'aucune hausse n'est possible compte tenu du taux actuellement en vigueur. Il présente également le détail de l'encaissement des taxes d'aménagement perçues depuis 2020 qui varie en fonction du nombre de constructions. Après délibération, il est décidé de ne pas augmenter la taxe d'aménagement.

Vote des subventions aux associations : Monsieur le Maire présente les propositions de la commission Associations :

Association	Montant
Hand-ball club	2 000 €
Cdj le Monastier	1500€
Club de la Gazeille	150 €

Compagnie Mangouste (Buck)	150 €
Harmonie Saint Chaffre	1000 €
ASA Haute Vallée de la Loire	1 000 €
Pétanque amicale	500 €
Festival du Monastier	12 000 €
Espace Culturel Européen	14 000 €
Amicale des anciens combattants	200 €
Viet Vo Dao	400 €
Loopzilla	150€
Amicale des donneurs de sang	300 €
APONIA	1 000 €
Atelier des Possibles	1 000 €
Tant qu'il aura des chèvres	1 500€
Ré création	500€
Sport Loisirs	700 €
Promorallye	500 €
Ets'aimer 43	750€
Pepper Flym	150€
Tennis club	600 €
TOTAL	40 050 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tableau d'attribution de subventions présenté et précise que le versement de la subvention au Festival du Monastier et à l'Espace Culturel Européen sera effectué en deux fois.

Vote du coût d'un élève 2023 : Monsieur le Maire présente le calcul du coût d'un élève pour les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune pour l'année 2023. Il précise que ce montant sert à calculer la participation aux frais de fonctionnement versée à l'école privée dans le cadre du contrat d'association.

Coût d'un élève scolarisé à l'école élémentaire publique	317.67 € par élève de la commune
Coût d'un élève scolarisé à l'école maternelle publique	1 390.46 € par élève de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le coût d'un élève calculé pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune pour l'année 2023.

Vote des subventions aux écoles et aux associations de parents d'élèves : Monsieur le Maire présente les propositions de subventions aux écoles et aux associations de parents d'élèves pour l'année 2024 :

APEL Saint Dominique	13 € par élève
APE Maternelle et Elémentaire publique	13 € par élève
Participation aux frais de fonctionnement de l'OGEC de l'école Primaire Saint Dominique	317.67 € par élève de la commune
Participation aux frais de fonctionnement de l'OGEC de l'école Maternelle Saint Dominique	1390.46 € par élève de la commune
Goûter de Noël	2.50 € par élève
Voyages scolaires	6 € par jour et par élève

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les attributions présentées.

Approbation des Comptes Financiers Uniques 2023 : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les Comptes Financiers Uniques 2023 pour le budget principal et les 6 budgets annexes, lesquels peuvent se résumer ainsi :

- **Budget Photovoltaïque :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	5 514.24	70	Vente de produits	70 837.76
012	Charges de personnel	8 000.00	75	Autres produits gest° Cour.	0.00
65	Autres charges gest courante	0.87	77	Autres produits exception.	0.00
66	Charges financières	10 635.38	002	Excédent reporté 2022	5 858.63
67	Charges exceptionnelles	12 000.00			
042	Opérations d'ordre	24 538.00			
Total des dépenses		60 688.49	Total des recettes		76 696.39
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes	33 671.32	040	Opérations d'ordre	24 538.00
21	Immobilisations en cours	0.00	1068	Affectation de résultat 2022	5 000.00
Total des dépenses		33 671.32	Total des recettes		29 538.00

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 16 007.90 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : - 10 092.40 €uros

- **Budget Lotissement :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	0.00	70	Produits de service	20 183.00
65	Charges diverses gest° cour.	0.00			
66	Charges financières	7 313.44	74	Dotations et subventions	0.00
042	Opérations d'ordre	228 420.81	75	Autres produits gest° courante	16 000.00
043	Op. d'ordre intérieur section	7 313.44	042	Opération d'ordre	194 923.62
002	Déficit reporté 2022	80 131.02	043	Op. d'ordre intérieur section	7 313.44
Total des dépenses		323 178.71	Total des recettes		238 420.06
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes assimilées	26 666.66	16	Emprunts réalisés	0.00
040	Opérations d'ordre	194 923.62	040	Opérations d'ordre	228 420.81
001	Déficit reporté 2022	21 754.20			
Total des dépenses		243 344.48	Total des recettes		228 420.81

Solde cumulé de la section de fonctionnement : - 84 758.65 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : - 14 923.67 €uros

- **Budget Pôle Santé :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	11 950.50	70	Produits de services	21 036.17
012	Charges de personnel	10 000.00	74	Subvention communale	14 000.00
65	Autres charges gest° cour.	0.17	75	Autres produits gest° cour.	38 837.14
66	Charges financières	9 084.93			
67	Charges exceptionnelles	2 434.77			
Total des dépenses		33 470.37	Total des recettes		78 873.31
INVESTISSEMENT					

DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes assimilés	29 151.05	106	Affectation en réserves	47 782.24
21	Immobilisations corporelles	2 315.89			
001	Déficit reporté 2022	54 995.23			
Total des dépenses		86 462.17	Total des recettes		47 782.24

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 40 402.94 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : - 38 679.93 €uros

- **Budget Assainissement :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	41 312.01	70	Vente de produits	151 953.35
012	Charges de personnel	25 000.00	75	Autres produits gest° cour.	7 824.20
65	Autres charges gest° courante	277.90	77	Produits exceptionnels	0.00
66	Charges financières	10 993.40	042	Opération d'ordre	46 014.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	002	Excédent reporté 2022	0.00
042	Opérations d'ordre	99 320.37			
Total des dépenses		176 903.68	Total des recettes		205 842.07
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	0.00	13	Subventions d'investissement.	37 028.84
21	Immobilisations corporelles	22 911.27	10	Dotations, fonds divers	20 713.04
23	Immobilisations en cours	74 084.40	040	Opérations d'ordre	99 320.37
16	Emprunts et dettes	21 309.15	001	Solde d'invest. reporté 2022	119 070.73
040	Opérations d'ordre	46 014.00			
Total des dépenses		164 318.82	Total des recettes		276 732.98

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 22 404.92 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : 112 414.16 €uros

- **Budget Eau potable :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	13 296.90	70	Vente de produits	115 194.68
012	Charges de personnel	25 000.00	75	Autre produit gest° cour.	0.00
65	Autres charges gest° courante	211.74	77	Produits exceptionnels	0.20
014	Atténuation de produits	16 970.00	042	Opération d'ordre	8 291.00
66	Charges financières	3 964.83	002	Excédent reporté 2022	0.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00			
042	Opérations d'ordre	42 837.98			
Total des dépenses		103 281.45	Total des recettes		123 485.68
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	22 113.57	13	Subv. d'investissements	28 935.60
21	Immobilisations corporelles	63 325.22	10	Dotations, fonds divers	36 538.09
23	Immobilisations en cours	95 052.10	16	Emprunts	0.00
16	Emprunts et dettes	16 092.92	040	Opérations d'ordre	42 837.98
040	Opérations d'ordre	8 291.00			
001	Solde d'invest. reporté	27 576.92			
Total des dépenses		232 859.21	Total des recettes		108 311.67

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 20 204.23 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : - 124 547.54 €uros

- **Budget Ilot revitalisation :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	710.09	74	Dotations et participation	0.00
66	Charges financières	2 135.00			
Total des dépenses		2 845.09	Total des recettes		0.00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
21	Immobilisations corporelles	108 280.48	1641	Emprunts en euros	120 000.00
Total des dépenses		108 280.48	Total des recettes		120 000.00

Solde cumulé de la section de fonctionnement : - 2 845.09 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : 11 719.52 €uros

- **Budget Principal :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	536 402.07	70	Vente de produits	178 096.00
012	Charges de personnel	607 942.51	73	Impôts et taxes	147 753.98
014	Atténuation de produits	39 189.00	731	Fiscalité locale	844 639.01
65	Autres charges gest° courante	243 910.73	74	Dotations et participations	977 892.28
66	Charges financières	57 594.25	75	Autres produits gestion Courante	101 077.43
67	Charges exceptionnelles	1.00	77	Produits exceptionnels	5 907.50
042	Opérations d'ordre	31 947.73	013	Atténuations de charges	6 855.79
68	Dotation aux provisions	0.00	042	Opérations d'ordre	9 690.33
Total des dépenses		1 516 986.61	Total des recettes		2 271 912.32
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	19 800.00	13	Subventions d'investissement	315 080.07
204	Subventions d'équip. versées	75 136.65	10	Dotations, fonds divers	928 870.40
21	Immobilisations corporelles	566 971.54	23	Immobilisations en cours	0.00
23	Immobilisations en cours	1 161 162.71	16	Emprunts réalisés	1 000 000.00
26	Titres de participation	3 900.00	040	Opérations d'ordre	31 947.73
16	Emprunts et dettes	223 164.41			
040	Opérations d'ordre	9 690.33			
001	Déficit reporté 2022	137 892.39			
Total des dépenses		2 197 178.03	Total des recettes		2 275 898.20

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 754 925.71 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : 78 180.17 €uros

Après présentation des comptes administratifs des divers budgets, Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence à Monsieur Alain GALLAND qui fait procéder au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve :

- Le Compte Financier Unique du Budget Photovoltaïque à l'unanimité
- Le Compte Financier Unique du Budget Pôle Santé à l'unanimité
- Le Compte Financier Unique du Budget Lotissement à l'unanimité
- Le Compte Financier Unique du Budget Eau potable à l'unanimité
- Le Compte Financier Unique du Budget Assainissement à l'unanimité
- Le Compte Financier Unique du Budget Ilot revitalisation à l'unanimité
- Le Compte Financier Unique du Budget Principal à l'unanimité

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

Affectation des résultats : Monsieur le Maire indique que les Comptes Financiers Uniques étant validés par le comptable assignataire et conformes aux Comptes Administratifs, il y a donc lieu de procéder à la reprise des résultats à affecter sur les budgets primitifs. Il présente donc les résultats des différents budgets et leurs prévisions d'affectation selon les besoins :

Budgets	Résultat cumulé de fonctionnement	Affectation en fonctionnement (002)	Affectation en investissement (1068)
Principal	754 925.71 €	0.00 €	754 925.71 €
Eau potable	20 204.23 €	15 000.00 €	5 204.23 €
Assainissement	22 404.92 €	0.00 €	22 404.92 €
Lotissement	- 84 758.65 €	- 84 758.65 €	0.00 €
Photovoltaïque	16 007.90 €	5 000.00 €	11 007.90 €
Pôle Santé	40 402.94 €	0.00 €	40 402.94 €
Ilot revitalisation	- 2 845.09 €	- 2 845.09 €	0.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les affectations présentées.

Vote des budgets primitifs 2024 : Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires effectuées par la commission des finances, lesquels peuvent se résumer comme suit :

Budget principal

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	705 700.00	Ventes de produits	159 800.00
Charges de personnel	639 700.00	Impôt et taxes	1 030 783.00
Atténuation de produits	42 751.00	Dotations et participations	991 151.00
Autres charges gest. courante	264 605.00	Autres produits gest. courante	100 005.00
Charges financières	74 517.52	Produits exceptionnels	500.00
Opérations d'ordre	43 000.00	Atténuation de charges	6 000.00
Vir. section investissement	548 352.48	Opérations d'ordre	30 387.00
Total des Dépenses	2 318 626.00	Total des Recettes	2 318 626.00
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Immo. incorporelles	43 000.00	Dotations, fonds divers	290 000.00
Subv. d'équipement versées	52 500.43	Affectation du résultat 2023	754 925.71
Immobilisations corporelles	483 500.00	Subventions d'investissement	2 360 048.07
Opérations d'équipement	3 302 679.00	<i>Dont restes à réaliser 2023</i>	<i>1 018 768.00</i>
<i>Dont Restes à réaliser 2023</i>	<i>955 459.00</i>	Opérations d'ordre	43 000.00
Emprunts et dettes	677 000.00	Réalisation d'emprunts	355 560.00
Créances en attente	5 000.00	Vir. section fonctionnement	548 352.48
Opérations d'ordre	30 387.00	Produits de cession	165 000.00
Revers. Taxe aménagement	1 000.00	Solde investissement reporté	78 180.17
Total des Dépenses	4 595 066.43	Total des Recettes	4 595 066.43

Budget eau

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	19 730.00	Ventes de produits	118 000.00
Charges de personnel	25 000.00	Produits exceptionnels	200.00
Atténuation de produits	17 300.00	Opérations d'ordre	9 260.00
Autres charges gest. courante	1 000.00	Résultat de fonct reporté	15 000.00
Charges financières	17 899.54		
Charges exceptionnelles	2 000.00		
Opérations d'ordre	53 570.00		
Dépenses imprévues	4 000.00		
Vir. section investissement	1 960.46		

Total des Dépenses	142 460.00	Total des Recettes	142 460.00
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Immo. incorporelles	4 000.00	Dotations, fonds divers	25 000.00
Immobilisations corporelles	20 000.00	Affectation du résultat 2023	5 204.23
Opérations d'équipement	1 775 004.00	Subventions d'investissement	507 779.00
Emprunts et dettes	28 500.00	Opérations d'ordre	53 570.00
Opérations d'ordre	9 260.00	Réalisation d'emprunts	1 375 797.85
Dépenses imprévues	8 000.00	Vir. section fonctionnement	1 960.46
Solde d'exécution reporté	124 547.54		
Total des Dépenses	1 969 311.54	Total des Recettes	1 969 311.54

Monsieur le Maire indique que les travaux de renouvellement de la canalisation principale pourraient débuter dès le mois de mai entre le rond-point des Accacias et la rivière dans un premier temps, la traversée de la Gazeille devant être effectuée avant le 15 octobre. L'autre partie située entre la rivière et le captage sera réalisée dans un second temps.

Budget assainissement

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	57 035.00	Ventes de produits	153 000.00
Charges de personnel	25 000.00	Autres produits gest. courante	5 000.00
Autres charges gest. courante	1 000.00	Produits exceptionnels	500.00
Charges financières	9 893.82	Opérations d'ordre	47 248.00
Charges exceptionnelles	500.00		
Opérations d'ordre	104 310.00		
Dépenses imprévues	5 000.00		
Vir. section investissement	3 009.18		
Total des Dépenses	205 748.00	Total des Recettes	205 748.00
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Immo. incorporelles	5 000.00	Dotations, fonds divers	14 900.00
Immobilisations corporelles	50 000.00	Affectation du résultat 2023	22 404.92
Opérations d'équipement	237 910.93	Subventions d'investissement	105 000.00
Emprunts et dettes	23 000.00	Opérations d'ordre	104 310.00
Opérations d'ordre	47 248.00	Vir. section fonctionnement	3 009.18
Dépenses imprévues	4 500.00	Solde d'exécution reporté	112 414.16
		Réalisation d'emprunts	5 620.67
Total des Dépenses	367 658.93	Total des Recettes	367 658.93

Budget lotissement

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Annulation stock initial	194 923.62	Ventes de terrains	120 640.22
Constatation charges	9 000.00	Constatation stock final	152 042.05
Autres charges gest. courante	5.00	Constatation charges	9 000.00
Charges financières	9 000.00	Autres produits gest. courante	16 005.00
Report déficit antérieur	84 758.65		
Total des Dépenses	297 687.27	Total des Recettes	297 687.27
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Constatation stock final	152 042.05	Annulation stock initial	194 923.62
Emprunts et dettes	27 957.90		
Déficit reporté	14 923.67		
Total des Dépenses	194 923.62	Total des Recettes	194 923.62

Budget Photovoltaïque

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	10 250.00	Ventes de produits	70 000.00
Charges de personnel	8 000.00	Autres produits gest. courante	5.00
Autres charges gest. courante	5.00	Résultat antérieur reporté	5 000.00
Charges financières	9 235.61		
Charges exceptionnelles	10 000.00		
Opérations d'ordre	24 538.00		
Vir. section investissement	12 976.39		
Total des Dépenses	75 005.00	Total des Recettes	75 005.00
Investissement			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations corporelles	3 000.00	Affectation de résultat	11 007.90
Emprunts et dettes	35 100.00	Opérations d'ordre	24 538.00
Dépenses imprévues	2 000.00	Vir. section fonctionnement	12 976.39
Déficit reporté	10 092.40	Emprunt	1 670.11
Total des Dépenses	50 192.40	Total des Recettes	50 192.40

Budget Pôle Santé

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	18 740.00	Ventes de produits	1 000.00
Charges de personnel	10 000.00	Dotations et participations	14 000.00
Autres charges gest. courante	5.00	Autres produits gest. courante	55 000.00
Charges financières	8 485.63	Produits exceptionnels	500.00
Charges exceptionnelles	500.00		
Dépenses imprévues	1000.00		
Vir. section investissement	31 769.37		
Total des Dépenses	70 500.00	Total des Recettes	70 500.00
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations corporelles	7 000.00	Dotations fonds divers	40 402.94
Emprunts et dettes	31 500.00	Réalisation d'emprunts	5 007.62
Déficit reporté	38 679.93	Vir. section fonctionnement	31 769.37
Total des Dépenses	77 179.93	Total des Recettes	77 179.93

Budget Ilot revitalisation

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	2 480.00	Dotations et participations	12 000.00
Autres charges gest. courante	500.00		
Charges financières	4 999.22		
Dépenses imprévues	2 845.09		
Vir. section investissement	1 175.69		
Total des Dépenses	12 000.00	Total des Recettes	12 000.00
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Immo. incorporelles	12 895.21	Solde d'exécution reporté	11 719.52
		Vir. section fonctionnement	1 175.69
Total des Dépenses	12 895.21	Total des Recettes	12 895.21

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité tous les budgets présentés.

Devis Columbarium : Monsieur le Maire présente les différents devis reçus pour la fourniture d'un columbarium ainsi qu'un plan d'implantation possible dans le cimetière C3. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise Granit et Marbre de l'Emblavez pour un colombarium de 12 cases en marbre rose (4 cases de 4 places et 8 de 2 places) pour un montant de 8 750 € HT. Les tarifs du columbarium seront revus lors de la prochaine séance du Conseil.

Devis instrumentation abbatiale et demande de subventions : Monsieur le Maire indique que des études supplémentaires sont à prévoir afin de valider définitivement la solution préconisée pour la sécurisation des fondations de l'Abbatiale. Il présente le devis de l'entreprise Géolithe, qui a déjà réalisé une première série de sondages, d'un montant de 39 502,15 EUR HT et indique que cette opération peut bénéficier de subventions. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise Géolithe et autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions nécessaires auprès de la DRAC, du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Devis réfection mur de soutènement de la déviation : Monsieur le Maire indique au Conseil que le mur de soutènement du talus situé au-dessus de la route départementale 535, en contrebas du gymnase, est en passe de céder en raison de mouvements de terrain et d'infiltrations d'eaux de ruissellement. Certaines pierres se sont détachées et plusieurs parties du mur menacent de s'effondrer. Il est donc urgent de réaliser des travaux de rénovation. Il présente donc le seul devis reçu suite au lancement d'une consultation. Après délibération, le Conseil approuve donc le devis de l'entreprise Romain MATHIEU pour un montant de 23 385 € HT.

Devis pour réparations des intempéries : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les récentes intempéries ont occasionné de nombreux dégâts dans des propriétés privées, mais aussi dans de nombreux chemins. Comme ce fut le cas en 2008, un glissement de terrain important est à déplorer sur la Transcévenole au niveau du village du Fraysse. Il est donc nécessaire d'intervenir rapidement pour que la situation ne se dégrade pas. Il sera ensuite nécessaire d'engager des travaux afin d'éviter qu'un tel glissement ne se reproduise. Il présente donc le devis de l'entreprise Eyraud d'un montant de 9800 € HT pour effectuer une remise en état à titre conservatoire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le devis de l'entreprise EYRAUD.

Demande de subvention fonds friche pour le 59 : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que des travaux de rénovation du bâtiment situé au 59 rue Saint Pierre vont être entrepris dans les mois à venir afin de permettre l'installation des différents porteurs de projets d'activités économiques, sociales et solidaires. Il ajoute qu'en tant que propriétaire, la commune peut demander des subventions pour effectuer ces travaux auprès de la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal, du Fonds européen Leader, de l'Etat au titre de la restructuration des locaux d'activités, et du Fonds Friche car le bâtiment a été identifié au cours de l'étude de revitalisation comme un bâtiment à enjeux en raison de sa localisation en plein cœur du bourg, de sa vétusté, de sa vacance et du fait qu'il dispose de plusieurs entrées. Il présente ensuite le plan de financement prévisionnel de cette opération :

RECETTES	Montant prévisionnel	Part du total
Loyers (loyer annuel X 14.6)	175 200,00 €	41,64%
Europe - LEADER	40 000,00 €	9,51%
Etat - Restructuration Locaux d'activités	40 000,00 €	9,51%
Com-com Mézenc Loire Meygal	10 000,00 €	2,38%
Sous-total RECETTE	265 200,00 €	63,03%
Sous-total DEFICIT	155 570,00 €	36,97%
<i>Etat - Fonds vert recyclage foncier</i>	<i>100 000,00 €</i>	<i>23,77%</i>
TOTAL	420 770,00 €	100,00%

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel du projet et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions afférentes auprès des organismes concernés.

Validation Avant-Projet Définitif pour la Place des Sénécterre : Monsieur le Maire présente les plans et vues définitives concernant l'aménagement de la Place des Sénécterre. Il présente aussi l'estimatif pour un montant de 364 000 € HT, avec une variante d'environ 50 000 € qui concerne principalement la pose de pavés. Monsieur le Maire rappelle que la validation de cet APD permettra au maître d'œuvre de déposer le permis d'aménager afin d'obtenir l'autorisation pour lancer les travaux. Il précise que le choix définitif des matériaux pourra être effectué une fois les offres des entreprises reçues. Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'avant-projet définitif présenté.

Acquisition d'une parcelle pour travaux canalisation principale : Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux de renouvellement de la canalisation principale d'adduction d'eau potable, il sera nécessaire d'aménager un accès en passant par la parcelle AC 467 située en contrebas du rond-point des Acacias. Il ajoute que le propriétaire a autorisé ces travaux et est même disposé à vendre cette parcelle qu'il n'utilise pas au prix de 1 000 euros. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'acquisition de cette parcelle et autorise Mr le Maire à signer l'acte administratif qui interviendra pour la régularisation de cette acquisition.

Régularisation voirie à la demande du Département : Monsieur le Maire indique qu'une petite partie d'une parcelle située au croisement entre l'avenue du Puy, la route du ChamARRIER et la route de Coubon avait été utilisée il y a plusieurs années pour élargir la voie à cet endroit mais que la régularisation n'avait jamais été opérée. Elle appartient donc encore à un propriétaire privé. Il propose donc au Conseil d'acquérir cette parcelle à l'euro symbolique, comme cela a été fait pour d'autres parcelles le long de la route du ChamARRIER. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'acquisition de cette parcelle et autorise Mr le Maire à signer l'acte administratif qui interviendra pour la régularisation de cette acquisition.

Soutien projet de Café-Librairie : Monsieur le Maire indique que l'initiatrice du projet de café-librairie 'L'Archipel des mots' demande au Conseil Municipal d'apporter son soutien à son projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal apporte à l'unanimité son soutien au projet d'ouverture du café Librairie 'L'Archipel des mots' au 59 rue Saint Pierre, pour les raisons suivantes :

- Ce projet s'inscrit pleinement dans la démarche de revitalisation du centre-bourg engagée par la commune en 2019.
- Ce projet permettra la réouverture d'un commerce supplémentaire dans la rue centrale du bourg, renforçant ainsi le rôle de centralité de la commune.
- Ce commerce de proximité proposera un service inexistant sur le territoire (librairie), en complémentarité avec la bibliothèque communale. Il permettra de promouvoir la lecture auprès du plus grand nombre et fera la promotion des œuvres littéraires qui mettent en valeur le patrimoine local et la culture.
- Ce projet permettra également la réhabilitation d'un bâtiment vacant depuis de nombreuses années et l'installation de nouveaux services aux entreprises aux étages supérieurs afin d'attirer de nouveaux habitants et de limiter les déplacements domicile-travail. La rénovation énergétique de ce bâtiment à partir de matériaux biosourcés et le recours à une chaudière à granulés s'inscrivent aussi dans la politique de transition écologique conduite par la commune.
- Ce projet fait partie intégrante du projet global innovant du « 59 » que la commune a soutenu activement pour favoriser l'implantation d'entreprises en devenant partenaire de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Le 59, en acquérant le bâtiment par voie de préemption et en signant un bail emphytéotique de 30 ans.

Approbation du règlement de la bibliothèque : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur de la bibliothèque municipale. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur présenté.

Admission en créances éteintes : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier du Trésor Public concernant une demande d'admission en créances éteintes suite à une commission de surendettement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'admission en créances éteintes pour un montant de 401.59 € pour l'année 2020 à 2022 pour le budget eau.
- D'approuver l'admission en créances éteintes pour un montant de 470.85 € pour l'année 2020 à 2022 pour le budget assainissement.

Motion de soutien à l'Association des Maires Ruraux concernant le transfert des compétences eau et assainissement : Le Conseil Municipal souhaite soutenir la motion de l'Association des Maires Ruraux, demande que le caractère obligatoire de ce transfert soit abrogé et que les maires puissent décider localement à quel niveau il est plus pertinent de gérer ces compétences, dans l'intérêt des citoyens.

Questions diverses :

- **Diagnostic des ponts par le CEREMA :** Suite à un diagnostic des ponts réalisé gratuitement par le CEREMA, des défauts ont été constatés sur plusieurs d'entre eux. Les barrières du pont du Moulin de Savin, du pont de la Moutette et du pont de la Besseyre doivent ainsi être réparées. L'état du pont du Chamasse est jugé préoccupant. Des tirants devront donc être installés afin d'empêcher qu'il ne s'affaisse et le tonnage des véhicules l'empruntant devra être limité. Monsieur le Maire ajoute que des travaux importants devront aussi être engagés au niveau du tunnel du Mézard car les eaux du ruisseau sapent les fondations des murs et pourraient à terme entraîner un effondrement du tunnel.
- **Problème de recyclage des déchets verts :** Monsieur Sébastien MIALON évoque les difficultés que les particuliers rencontrent pour stocker les déchets verts, notamment les branches dans le cas d'opérations d'élagage. La question sera abordée lors du prochain Conseil.
- **Demande de prêt de salle :** il est décidé de mettre gracieusement à disposition la salle des fêtes pour le pot de départ de l'Adjudant Ludovic GAUTHIER au mois de juin prochain, comme c'est le cas lors de chaque départ d'un chef de brigade.
- **Forage géothermie :** Mr le Maire souhaite que soit inséré dans le prochain bulletin municipal un article pour informer les particuliers des démarches qui doivent être réalisées par les entreprises de forage dans le cadre de ces travaux. Il précise qu'une déclaration doit être effectuée sur le site de la DREAL et qu'une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) à proximité de réseaux doit être déposée en mairie. Un courrier sera envoyé aux entreprises qui sont intervenues récemment sur la commune afin de leur rappeler ces obligations.

Dates diverses :

- Réunion pour le regroupement forestier 6 avril à 10 h
- Animation 24 heures du jeu le 6 avril à 16 h
- Visite du musée de l'école le dimanche 7 avril à 16 h avec les artisans commerçants
- Intervention prévention routière pour les aînés le mercredi 10 avril à 14 heures
- Conseil Communautaire jeudi 11 avril
- Carnaval des enfants le vendredi 12 avril
- Réunion avec les habitants de la Fuye le samedi 13 avril pour parler du devenir du bois de la Fuye

Prochain Conseil Municipal le jeudi 2 mai à 20 heures

Séance levée à 23 heures